

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Paiement de la retenue au contrat réfection d'une portion de la rue Sainte-Marie
- 1.7 Avis de motion règlement d'emprunt aqueduc secteur Hervey-Jonction
- 1.8 Autorisation signature lettre d'entente # 8
- 1.9 Mandat en ressources humaines - FQM
- 1.10 Paiement des heures en banque cumulées 2016
- 1.11 Paiement prime de remplacement pour affectation prolongée
- 1.12 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 1.13 Suivi demande brigadier
- 1.14 Demande remplacement d'objet perdu

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursements élus
- 2.4 Autorisation de paiement par terminal Interac

3 Sécurité publique

- 3.1 Demande de préparer les modifications à envisager pour la révision du schéma de couverture de risques incendie
- 3.2 Difficulté usage nouvelle méthodologie de communication projet pilote SMS
- 3.3 Diminution des services SQ - véhicules hors route et bateaux

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Marquage de la chaussée pour piétons
- 4.2 Dépôt de rapports annuels en Eau potable et Eaux Usées
- 4.3 Milieux humides - Projet aqueduc Hervey-Jonction
- 4.4 Étude de caractérisation - Projet aqueduc Hervey-Jonction
- 4.5 Terrain pour équipements - Projet Aqueduc Hervey-Jonction
- 4.6 Poste coordonnateur des systèmes de traitement des eaux
- 4.7 Dépôt résultats ouverture des soumissions projet travaux de voirie chemin Sainte-Marie projet MEK-P0156
- 4.8 Lac-du-Missionnaire - Demande de stationnement, rampe de mise à l'eau
- 4.9 Demande arrêt obligatoire rue Principale au coin de la route 363 et de la route 153.
- 4.10 Dépôt de propositions - achat conteneur recyclage

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Exigence de plan d'implantation

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Appui demande de subvention Coop de solidarité Villa des Sablois
- 6.2 Achat support à vélos
- 6.3 Proposition heures Maison des jeunes La Ruelle
- 6.4 Renouvellement adhésion au CRSBP réseau biblio
- 6.5 Allocation financière achat de livres bibliothèque
- 6.6 Proposition structuration service bibliothèque
- 6.7 Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif
- 6.8 Dépôt rapport des activités 2016 - MADA
- 6.9 Dépôt rapport portrait des camps de jour 2016
- 6.10 Appel de projets FDT, dépôt de projet Jeux d'eau
- 6.11 Dépôt résultats et statistiques annuelles bibliothèque Rita-Brouillette 2015

7 Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Défi Jambes raides - Tournoi de hockey
- 7.2 Varia
 - 7.2.1 Avis de motion de félicitations - Festi-Volant Grandes Piles
 - 7.2.2 Avis séance extraordinaire février 2017
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.4 Demande déblaiement stationnement utilisateurs piste de raquettes
- 7.5 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 7^e jour du mois de février deux mille dix-sept (7 février 2017), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-02-037

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 7 février 2017 en reportant le point 1.11 *Païement prime de remplacement pour affectation prolongée* et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du la séance ordinaire du 10 janvier 2017

2017-02-038

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que ce procès-verbal soit adopté en modifiant la résolution # 2017-01-030 pour corriger la date en indiquant le 25 février pour l'activité Plaisirs d'hiver.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2017-02-039

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de février 2017, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2017 et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de février 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 19 h 45

Fin : 19 h 51

1.6 Païement de la retenue au contrat réfection d'une portion de la rue Sainte-Marie

2017-02-040

CONSIDÉRANT la demande de paiement déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc. pour les travaux exécutés pour le projet de la rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les règles décrites à la section *Conditions de paiement et acceptation des travaux* dans le devis MEK-P0037;

CONSIDÉRANT la réception des preuves signées de *Quittance totale et finale de l'entrepreneur*;

CONSIDÉRANT que les règles pour libérer 50 % de la retenue sont respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Monsieur Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement de 50 % de la retenue à l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc. dans le cadre du projet de réfection de la rue Sainte-Marie représentant un montant de 7 925,17 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Avis de motion règlement d'emprunt aqueduc secteur Hervey-Jonction

2017-02-041

Monsieur Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement d'emprunt visant à pourvoir aux sommes nécessaires pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction dans le cadre du programme FEPTU avec la municipalité de Sainte-Thècle.

1.8 Autorisation signature lettre d'entente # 8

2017-02-042

CONSIDÉRANT la résolution #2016-11-355;

CONSIDÉRANT les vérifications auprès du syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente #8, avec les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3872, concernant l'ajout d'un poste de coordonnateur de gestion et de traitement des eaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Mandat en ressources humaines - FQM

2017-02-043

CONSIDÉRANT les deux demandes faites pour des offres de services pour le suivi de la démarche du renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité des ressources humaines et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil mandate le Service-conseil des ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), selon son offre datée du 22 décembre 2016, pour la préparation et le suivi des offres et demandes patronales dans le cadre du renouvellement de la convention collective des employés municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Paiement des heures en banque cumulées 2016

2017-02-044

CONSIDÉRANT le solde des heures en banque des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil demande à ce qu'un maximum de 40 heures soit conservé en banque après la fin de l'année financière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu de demander à la directrice générale de payer l'excédent des heures dépassant 40 heures en date du 28 février 2017 à chacun des officiers municipaux concernés selon le solde des banques de temps.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.11 Paiement prime de remplacement pour affectation prolongée

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

1.12 Déclaration d'intérêts pécuniaires

La directrice générale confirme que tous les membres du conseil ont remis leurs déclarations d'intérêts pécuniaires et qu'un certificat en ce sens sera transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire avant le 15 février 2017.

1.13 Suivi demande brigadier

2017-02-045

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la fourniture de bottes de protection imperméables hivernales;

CONSIDÉRANT les informations prises sur les équipements de protection individuelle obligatoires à fournir aux employés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'obligations légales pour ce type d'équipements dans le cadre de cette fonction;

CONSIDÉRANT que d'autres employés au sein de la municipalité doivent fournir certains de leurs vêtements de travail;

CONSIDÉRANT le lieu du travail et la période de temps de travail;

CONSIDÉRANT les informations transmises par le représentant syndical;

CONSIDÉRANT que ce type d'équipement n'est pas fourni pour les brigadiers des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité fournit tous les équipements de protection individuelle pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil informe la brigadière qu'elle ne peut lui fournir les bottes demandées selon l'analyse réalisée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.14 Demande remplacement d'objet perdu

2017-02-046

Monsieur Yvon Bourassa se retire pour la prise de décision de cette résolution et ne vote pas.

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas de politique concernant la perte d'objets personnels dans l'exécution des fonctions au travail;

CONSIDÉRANT la vérification légale faite pour les obligations en lien avec ce type de réclamation;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne veut pas créer de précédent;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil n'accorde pas de somme monétaire pour les réclamations d'objets personnels perdus durant le travail d'un employé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4).

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2017-02-047

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Julie Ricard et monsieur Nicolas Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux #877 à #882;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 janvier 2017, au montant de 120 000,45 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 145 196,83 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Je soussignée, certifiée par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2017.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

aucun point

2.3 Autorisation frais de remboursements élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de janvier 2017.

2.4 Autorisation de paiement par terminal Interac

2017-02-048

CONSIDÉRANT la possibilité d'installer un terminal de paiement Interac;

CONSIDÉRANT le formulaire d'entente établissant les conditions d'adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise la directrice générale ou son adjointe à compléter et signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-aux-Sables le formulaire d'adhésion aux solutions de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Demande de préparer les modifications à envisager pour la révision du schéma de couverture de risques incendie

2017-02-049

CONSIDÉRANT que le schéma régional de couverture de risques en incendie sera révisé sous peu par la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'expérience des municipalités depuis l'entrée en vigueur du schéma actuel permettant d'établir les modifications possibles en fonction de la réalité des milieux;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale des municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que les devoirs et obligations présents au dit-schéma soient en cohérence avec les orientations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil mandate monsieur Christian Paré, directeur du service de sécurité incendie pour préparer les modifications à suggérer à la MRC de Mékinac qui devraient être tenues en compte pour la modification du schéma de couverture de risque en incendie en préparation. Le document préparé devra être déposé au conseil pour adoption avant l'envoi à la MRC de Mékinac. Il est de plus résolu que Monsieur Paré sera l'intervenant auprès de la MRC de Mékinac pour la municipalité de Lac-aux-Sables pour les discussions et informations à transmettre aux divers intervenants concernés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Difficulté usage nouvelle méthodologie de communication projet pilote SMS

2017-02-050

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au projet-pilote sur les modifications du système de communication par cellulaire avec le Centre de communications Santé (CCS) pour les Premiers Répondants;

CONSIDÉRANT que le territoire de Lac-aux-Sables n'est pas couvert entièrement par ce type de communication;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres municipalités de la MRC de Mékinac ne sont pas couvertes entièrement par le réseau de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT que le service des premiers répondants de Lac-aux-Sables est bien structuré et très apprécié de la population;

CONSIDÉRANT qu'avant le projet pilote et pendant le projet pilote, le service utilise les téléavertisseurs pour recevoir les appels d'urgence et le radio portatif pour les communication avec la centrale d'appels (CCS), les ambulanciers et entre les membres du service;

CONSIDÉRANT que le service incendie utilise actuellement un service de communication par radio dont la couverture vient d'être étendue par l'installation de nouveaux équipements pour la communication avec la centrale d'appels 9-1-1 (CLR);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil:

- confirme les problématiques de communications soulevées par le service des premiers répondants dans le cadre du projet-pilote:
 - Manque de couverture cellulaire pour la réception des appels sur la majorité du territoire;
 - Perte du lien de communication direct avec les ambulanciers;
 - Perte de la possibilité de communiquer avec le Centre de communications Santé si les premiers répondants ont besoin d'assistance des pompiers et/ou des policiers;
 - Délai important comparativement au téléavertisseur avant d'obtenir les détails de l'appel d'urgence en raison du nombre d'applications à ouvrir;
- demande au Centre de communication Santé d'étudier la possibilité de conserver un système de communication radio avec la centrale d'appel, notamment pour palier aux manques de couvertures par communication cellulaire et permette la communication entre les intervenants pour l'efficacité des opérations et la sécurité durant les opérations;
- appuie les démarches du Centre de communication Santé auprès des compagnies de réseaux cellulaires pour l'augmentation de la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables et de la MRC de Mékinac.
- demande de transmettre cette résolution aux municipalités de la MRC de Mékinac, à la MRC de Mékinac, à la député de Laviolette et le Centre de communications Santé (CCS).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Diminution des services SQ - véhicules hors route et bateaux

2017-02-051

CONSIDÉRANT la réorganisation des services de la Sûreté du Québec (SQ) en Mauricie;

CONSIDÉRANT que les effectifs de la SQ permettant les interventions et la prévention en VTT, motoneige et patrouille nautique ne sont plus en lien direct avec le poste Mékinac localisé à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT l'importance du créneau plein air, motoneige, quad et récréotouristique de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT le développement et l'amélioration grandissantes des sentiers et des installations de mise à l'eau d'embarcations à la grandeur du territoire;

CONSIDÉRANT que les délais d'intervention deviennent automatiquement beaucoup plus longs notamment lors des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que de par sa vocation récréotouristique et son accessibilité la MRC de Mékinac est bien positionnée pour conserver ces types d'effectifs;

CONSIDÉRANT que ce type de service est essentiel dans notre MRC;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation amène une diminution des services à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal demande à la Sûreté du Québec de revoir cette réorganisation afin de rétablir, au poste de la MRC de Mékinac, les services à la population et aux municipalités relativement à la présence d'effectifs formés pour les interventions en véhicules hors route et nautiques.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution pour appui à la MRC de Mékinac et ses municipalités ainsi qu'à Madame Julie Boulet, députée de Laviolette, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Marquage de la chaussée pour piétons

2017-02-052

CONSIDÉRANT le rapport présenté à la municipalité dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder au marquage de la chaussée pour des passages piétonniers aux endroits suivants:

- rue Saint-Alphonse entre l'école le Sablon d'Or et le stationnement du bureau municipal (traverse avec brigadier);
- rue St-Alphonse entre l'intersection avec la rue Principale vers le trottoir à l'extrémité du parc Julien Rivard;
- rue Principale à l'intersection de la rue St-Alphonse pour traverser la rue Principale face au # 300, rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Dépôt de rapports annuels en Eau potable et Eaux Usées

2017-02-053

CONSIDÉRANT les installations de prélèvement d'eau potable;

CONSIDÉRANT les installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT les obligations de production de rapport annuel par différents ministères;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil accepte le dépôt des rapports suivants relatifs à l'eau potable et aux eaux usées:

- Déclaration de prélèvement d'eau annuel 2016 transmis au ministère des Affaires Municipales, de l'Occupation du Territoire en janvier 2017 indiquant une consommation annuelle de 113 419 mètres cubes d'eau (120 437 m³ en 2015);
- Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2016 disponible pour consultation au bureau municipal;
- Rapport annuel sur les eaux usées 2016 transmis en janvier 2017 au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Milieus humides - Projet aqueduc Hervey-Jonction

2017-02-054

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le carré Cloutier à Sainte-Thècle et le secteur Hervey Jonction de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT les exigences requises afin de compléter la demande de certificat d'autorisation pour des travaux en milieu humide;

CONSIDÉRANT que des milieux humides sont répertoriés sur des terrains vacants (Lot 102-P, Lot 103-P) situés à l'extrémité de la rue Veillette pouvant potentiellement être desservis par le réseau d'eau potable projeté;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 est requise pour un projet affectant un milieu humide ou hydrique;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne paie pas les coûts associés à une telle demande puisque ces milieux humides sont sur des propriétés privées vacantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu par la municipalité de Lac-aux-Sables, d'exiger aux propriétaires concernées de réaliser à leur frais une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 auprès du MDDELCC, advenant la situation où ceux-ci souhaitent construire une résidence ou un commerce sur un terrain vacant et répertorié comme milieu humide et se raccorder au réseau d'eau potable projeté avant le raccordement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Étude de caractérisation - Projet aqueduc Hervey-Jonction

2017-02-055

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le carré Cloutier à Sainte-Thècle et le secteur Hervey Jonction de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT les exigences requises afin de compléter la demande de certificat d'autorisation pour des terrains vacants pouvant potentiellement être desservis concernant le «Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées»;

CONSIDÉRANT que plusieurs lots vacants peuvent être desservis par le réseau d'eau potable projeté et l'absence d'un réseau d'égout sanitaire dans ce secteur de la municipalité, à l'exception du réseau communautaire de la rue Côté et de l'Hôtel;

CONSIDÉRANT qu'une étude de caractérisation de sol, de la nappe d'eau est exigé par le MDDELCC dans la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 afin de statuer sur la mise en place d'installations septiques conformes sur les terrains vacants potentiels;

CONSIDÉRANT que ce type d'étude doit déjà être déposé dans le cadre d'une demande de permis de construction de bâtiment principal en l'absence d'un réseau d'égout municipal en vertu du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r.22) et ce aux frais du propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une telle étude, aucun permis de construction n'est délivré et qu'aucun raccordement au réseau d'eau potable ne peut être accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu par la municipalité de Lac-aux-Sables, confirme qu'elle exige aux propriétaires désirant brancher un nouveau bâtiment au réseau d'eau potable projeté, de réaliser à leur frais l'étude de caractérisation nécessaire à la demande de permis d'installation septique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Terrain pour équipements - Projet Aqueduc Hervey-Jonction

2017-02-056

CONSIDÉRANT la confirmation du projet d'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction dans le cadre du programme FEPTU avec la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un espace pour l'installation de certains équipements soit à l'intersection des chemins Saint-Charles et du rang St-Georges;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec les propriétaires du 71-73, chemin Saint-Charles et leurs représentants et la proposition écrite datée du 4 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'accepter la proposition de Monsieur Robert Soucy et madame Jacqueline Soucy pour l'achat d'une partie du lot 109A-D d'une superficie approximative de 966 m² pour un montant de 5 500 \$.

Il est de plus résolu :

- de mandater madame Hélène Samson, notaire pour la préparation des documents nécessaires à la transaction;
- de mandater monsieur Claude Lahaie, arpenteur-géomètre pour la préparation d'une description technique ou de localisation si nécessaire;

- d'autoriser le maire et la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Poste coordonnateur des systèmes de traitement des eaux

2017-02-057

CONSIDÉRANT l'accord du syndicat pour la création du nouveau poste de coordonnateur de systèmes de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente # 8 à signer;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale à signer avec la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que le titulaire du nouveau poste agira également à titre d'agent valideur pour la municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil demande à la direction générale de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur des systèmes de traitement des eaux et engage la firme Claude Grenier ressources humaines pour réaliser les entrevues avec le comité de sélection et voit à la réalisation des tests techniques par une firme spécialisée dans la gestion des eaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Dépôt résultats ouverture des soumissions projet travaux de voirie chemin Sainte-Marie projet MEK-P0156

2017-02-058

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 27 janvier 2017 à 11h, pour la réfection d'une partie du chemin Sainte-Marie selon le devis #MEK P0156;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INSCRIT INCLUANT LES TAXES APPLICABLES	CONFORMITÉ
Rochette Excavation	345 703, 38\$	oui
Weymok	1 194 068, 20 \$	non
Les Entreprises St-Ubald inc.	235 960, 38 \$	oui
Pagé Construction	489 296, 16 \$	non
Les Entreprises Carl Marchand inc.	499 836, 57 \$	non
Pax Excavation inc.	429 402, 88 \$	non
Maskimo Construction inc.	479 244, 54 \$	oui
Marcel Guimond et fils inc.	332 105, 39 \$	oui

CONSIDÉRANT que l'octroi final de la subvention du programme AIRRL n'a pas encore été confirmé pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques qui n'a pas encore été approuvé par ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du résultat des soumissions et autorise l'adjudication du contrat pour la réfection d'une partie du chemin Sainte-Marie selon le document de soumission # MEK P0156 à Les Entreprises St-Ubald inc selon le bordereau de soumission déposé au montant de 235 960,38 \$ incluant les taxes applicables selon les clauses inscrites dans le devis #MEK P0156, notamment sous réserve de l'émission du certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et de l'octroi final de la subvention du programme AIRRL du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Lac-du-Missionnaire - Demande de stationnement, rampe de mise à l'eau

2017-02-059

CONSIDÉRANT une demande pour le déneigement du stationnement de la rampe de mise à l'eau du lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT le traitement d'une demande semblable sur le chemin du lac-Brûlé;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas d'utilisation hivernale de ce site;

CONSIDÉRANT que le stationnement n'est pas situé le long d'un chemin public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil ne procède pas au déneigement du site du stationnement de la rampe de mise à l'eau du lac-du-Missionnaire mais permet aux citoyens qui voudrait l'utiliser de le faire déneiger à leurs frais. Dans cette éventualité, la municipalité ne se tient nullement responsable des dommages ou pertes encourues.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Demande arrêt obligatoire rue Principale au coin de la route 363 et de la route 153.

2017-02-060

CONSIDÉRANT le rapport présenté à la municipalité dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*;

CONSIDÉRANT qu'en plus du marquage de la chaussée, il est recommandé l'installation de deux arrêts obligatoires sur la rue Principale à proximité de l'École primaire;

CONSIDÉRANT l'information reçue de la Sûreté du Québec à l'effet que l'installation de deux arrêts obligatoires serait recommandée.

CONSIDÉRANT que la rue Principale est de juridiction municipale à partir de l'intersection avec les routes 153 et 363 jusqu'au parc de la Pointe du Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT que la rue Principale est de juridiction du ministère à partir de l'intersection avec la route 153 vers la municipalité de Saint-Ubalde (route 363);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un arrêt obligatoire sur la route 363 (rue Principale) à l'intersection de la route 153. Suite à l'accord du ministère, la municipalité procèdera à l'installation d'un arrêt obligatoire en direction sud-Ouest sur la rue Principale juste avant l'intersection avec la Rue St-Alphonse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Dépôt de propositions - achat conteneur recyclage

2017-02-061

CONSIDÉRANT le développement du territoire;

CONSIDÉRANT la demande de la population pour des points de dépôts supplémentaires pour le recyclage;

CONSIDÉRANT les vérifications faites auprès de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la collecte de bacs supplémentaires;

CONSIDÉRANT les propositions reçues par le directeur des travaux publics pour l'achat de cinq (5) conteneurs pour les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'achat de bacs supplémentaires représente un investissement qui se rentabilisera en moins de trois ans par rapport à la location;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES APPLICABLES
Durabec	8 670, 62 \$
Quatrex	9 169, 26 \$
Laurin	9 712, 86 \$
Soudure J.M. Chantal	9 485, 44 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt des propositions et autorise l'adjudication du contrat d'achat de cinq (5) conteneurs pour la collecte de matières résiduelles à Durabec selon leur proposition pour un montant de 8 670,62 \$ incluant les taxes applicables. Le surplus accumulé affecté aux immobilisations est affecté du montant net de la dépense.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Exigence de plan d'implantation

2017-02-062

CONSIDÉRANT la résolution 2016-05-158;

CONSIDÉRANT des vérifications auprès de l'inspectrice en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite une diminution du nombre de dérogations mineures suite à l'implantation des constructions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hameline, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil confirme que le plan d'implantation qui doit être déposé lors d'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal doit être signé par un arpenteur géomètre. Dans le cas d'un agrandissement, s'il n'y a pas eu de plan d'implantation ou de certificat de localisation au dossier, le plan d'implantation devra également être signé par un arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Appui demande de subvention Coop de solidarité Villa des Sablois

2017-02-063

CONSIDÉRANT la possibilité de fermeture de la Résidence des Sablois, seul établissement offrant des services d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT la volonté du milieu qui désire conserver cet établissement, notamment en raison du refus d'une phase de ce type à la Coopérative d'hébergement de solidarité St-Rémi;

CONSIDÉRANT les statistiques démographiques démontrant l'augmentation croissante et importante de la population de 65 ans et plus;

CONSIDÉRANT que le projet apporte des retombées locales mais également auprès de certains organismes du territoire et pour les résidents des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT la mobilisation des partenaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables est la seule municipalité reconnue Municipalité Amie des Aînés de la MRC de Mékinac et que son plan d'actions prévoit des initiatives reliées pour le bien-être des aînés;

CONSIDÉRANT l'apport financier de la municipalité statué pour les cinq prochaines années pour une contribution monétaire d'environ 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie le comité Coopérative de solidarité Villa des Sablois dans sa démarche pour l'obtention d'aide financière auprès de différentes instances, notamment la MRC de Mékinac dans le cadre du programme *Fonds de développement du territoire* (FDT).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Achat support à vélos

2017-02-064

CONSIDÉRANT la présentation du rapport *À pied, à vélo, ville active*;

CONSIDÉRANT la participation financière du programme pour l'achat de supports à vélos;

CONSIDÉRANT la classification des installations municipales;

CONSIDÉRANT qu'il manque des supports à vélos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise l'achat et l'installation de supports à vélos à la salle municipale Lac-aux-Sables, au centre communautaire Hervey-Jonction et au Parc Louis-Philippe-Fugère.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Proposition heures Maison des jeunes La Ruelle

2017-02-065

CONSIDÉRANT la difficulté juridique du projet de jumelage entre la maison des jeunes de Lac-aux-Sables et celle de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT l'alternative qui a été mise en place par le conseil depuis l'automne 2016, d'activités ponctuelles pour palier à l'absence de main d'oeuvre à titre d'animateur;

CONSIDÉRANT le partenariat proposé par Partenaire Action Jeunesse Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil:

- autorise l'ouverture de la maison des jeunes La Ruelle deux (2) soirs par semaine (de 18h à 21h) à compter du 17 février 2017;
- confirme que le budget de la maison des jeunes est bonifié pour le salaire de l'animateur;
- procède à un nouvel affichage pour le poste d'animateur de la maison des jeunes;
- demande de poursuivre la tenue du registre de fréquentation de la maison des jeunes;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Renouvellement adhésion au CRSBP réseau biblio

2017-02-065

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise le paiement de la contribution municipale et des frais de soutien au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour un montant annuel de 8 514,61 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Allocation financière achat de livres bibliothèque

2017-02-067

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'allocation financière d'un montant de 1 500 \$, tel que prévu au budget 2017 pour les besoins d'achat de livres pour la Bibliothèque Rita-Brouillette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.6 Proposition structuration service bibliothèque

2017-02-068

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée dans l'ensemble des départements de la municipalité;

CONSIDÉRANT les tâches à effectuer au sein du service de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la comparaison des services et allocations offertes dans les bibliothèques de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la structure donnée et l'orientation du conseil face aux services à offrir;

CONSIDÉRANT les rencontres de suivi effectuées avec la responsable de la bibliothèque, la coordonnatrice aux loisirs, communication et vie associative et la direction générale;

CONSIDÉRANT que le conseil privilégie la pérennité des services municipaux et le transfert de connaissances;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité ressources humaines;

CONSIDÉRANT que lors des heures d'ouverture de la bibliothèque aucune rémunération n'est offerte, cette fonction est assumée par des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil bonifie la structure du service de la bibliothèque en ayant les postes suivants dont les tâches sont décrites au document préparé par la municipalité en collaboration avec la responsable de la bibliothèque selon les informations soumises par le réseau biblio :

- Responsable service bibliothèque, madame Lucie Charest une moyenne de cinq heures par semaine effectuées à la municipalité pour les tâches indiquées au document, avec présentation de feuilles de temps, dont le salaire horaire est le salaire minimum bonifié de 1 \$ de l'heure. Le maximum d'heures annuelles allouées est de 300 heures incluant la procédure pour l'inventaire et les échanges.
- Adjoint(e) à la responsable service bibliothèque, poste à combler suite à l'affichage, 100 heures annuelles notamment pour la réalisation de l'inventaire, des échanges et des autres tâches décrites, avec présentation de feuilles de temps, dont le salaire horaire est le salaire minimum bonifié de 0,25 \$ de l'heure.

Le conseil demande :

- à la direction générale de procéder à l'affichage de l'offre d'emploi d'adjoint(e) à la responsable service bibliothèque;
- que la bibliothèque ait des heures d'ouverture toutes les semaines de l'année;
- que la coordonnatrice loisirs, communication et vie associative soit présente lors des inventaires et voit à connaître les tâches effectuées dans ce service afin de permettre la bonification des services et des procédures.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.7 Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

2017-02-069

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard et appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu:

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise

la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.8 Dépôt rapport des activités 2016 - MADA

2017-02-070

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des activités du Comité Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.9 Dépôt rapport portrait des camps de jour 2016

2017-02-071

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport Portrait des camps de jour Été 2016 préparé par l'Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.10 Appel de projets FDT, dépôt de projet Jeux d'eau

2017-02-072

CONSIDÉRANT le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 présentant un projet de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que l'installation de jeux d'eau est intégrée au plan de développement du parc Louis-Philippe-Fugère depuis la planification effectuée en 2012;

CONSIDÉRANT la présentation faite par les élèves de l'école primaire suite à une consultation auprès des enfants âgés de 5 à 12 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans l'enveloppe locale du programme du Fonds de développement du Territoire (FDT) de la MRC de Mékinac et autorise la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.11 Dépôt résultats et statistiques annuelles bibliothèque Rita-Brouillette 2015

2017-02-073

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats et statistiques annuelles bibliothèque Rita-Brouillette 2015 transmis par le Réseau Biblio.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Défi Jambes raides - Tournoi de hockey

2017-02-074

CONSIDÉRANT la demande d'aide pour l'inscription d'une équipe au tournoi de hockey "Jambes raides" à Notre-Dame-de-Montauban les 4 et 5 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil n'accorde pas d'aide financière pour ce type d'évènement mais prête gratuitement les chandails sportifs pour l'identification de l'équipe.

Monsieur Réjean Gauthier s'enregistre contre cette résolution.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (4).

7.2 Varia

7.2.1 Avis de motion de félicitations - Festi-Volant Grandes Piles

2017-02-075

Le maire et les membres du conseil s'associent pour féliciter Hugo-Stéphane Lavoie pour sa deuxième place à la compétition de rokkakus du Festi-Volant de Grandes-Piles. En quatre participations, Lac-aux-Sables a toujours fait bonne figure dans le haut du classement de cette amicale compétition des maires.

Félicitations!

7.2.2 Avis séance extraordinaire février 2017

2017-02-076

Le maire donne avis qu'une séance extraordinaire se tiendra le 13 février 2017 à compter de 19h30 à la salle municipale de Lac-aux-Sables.

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 20 h 45

Fin : 21 h 04

7.4 Demande déblaiement stationnement utilisateurs piste de raquettes

2017-02-077

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil demande au directeur des Travaux publics de voir au déblaiement d'un espace pour quatre véhicules pour le stationnement des utilisateurs de la piste de raquettes. Cet espace sera situé dans le stationnement du parc Louis-Philippe-Fugère face à la rue Genest. L'affichage du stationnement devra être ajouté à cet endroit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 Levée de l'assemblée

2017-02-078

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 21 h 05 .

M. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ février 2017.